

CONCOURS AGENT SPECIALISE DE LA POLICE TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE PTS

Posté par: formations-concours

Publiée le : 8/10/2008 11:28:11

Fonctions :

À La sous-direction de la police technique et scientifique réunit l'ensemble des services qui concourent à l'identification des auteurs d'infractions.

Elle exerce sa mission d'aide à l'enquête dans de nombreux domaines tels que les recherches criminelles, les missions d'identification judiciaire, les travaux d'analyses réalisés dans les laboratoires de police scientifique, les nouvelles technologies, la mise en oeuvre d'outils informatiques. Par son action, elle contribue à la lutte contre le terrorisme et le crime organisé, mais également, au quotidien, à la lutte contre la petite et moyenne délinquance. Elle collabore, par ailleurs, à des actions de coopération internationale dans le cadre d'Interpol ainsi que de l'Union Européenne et participe aux actions menées à l'étranger par le Service de Coopération Technique Internationale de Police. Les agents spécialisés de police technique et scientifique sont chargés de tâches techniques ou scientifiques dans les laboratoires de police scientifique et toutes autres structures de la police nationale chargées de missions d'identification judiciaire. Ils sont également appelés à exercer leurs fonctions dans les établissements publics administratifs relevant du ministère de l'intérieur de la sécurité intérieure et des libertés locales.

En leur qualité de fonctionnaires de la police nationale participant à la mission de police judiciaire, ils accomplissent les missions de police technique et scientifique qui leur sont confiées sur instructions de leurs chefs de service, sur réquisition d'un officier de police judiciaire ou à la demande de l'autorité judiciaire. A ce titre, ils concourent à la recherche et à l'exploitation des traces et indices nécessaires à l'identification des auteurs d'infractions à la loi pénale, participent en tous lieux utiles aux constatations techniques portant sur ces infractions et apportent leur concours aux missions de soutien liées aux activités opérationnelles.

Le recrutement

Le recrutement se effectue par concours, externe ou interne, organisé au sein des secrétariats généraux pour l'administration de la police (SGAP) ou des services administratifs et techniques de police (SATP).

Ces recrutements sont déconcentrés ; le passage des épreuves et les affectations initiales se effectuent dans le ressort de chaque service organisateur.

Quel que soit leur lieu de résidence, les candidats peuvent, en fonction du calendrier et des ouvertures de postes, s'inscrire sur plusieurs SGAP ou SATP.

À

LES CONDITIONS DE RECRUTEMENT

CONCOURS EXTERNE

Il est ouvert aux femmes et aux hommes :

Â Â Â * de nationalitÃ© franÃ§aise,Â ÆgÃ©s de 18 ans au moins au 1er janvier de l'annÃ©e du concours

Â Â Â * titulaires d'un diplÃ®me de niveau V (diplÃ®me national du brevet) ou en possession d'un titre ou une qualification reconnus comme Ã©quivalent.

Â Â Â Â Â Sont Ã©galement admis en Ã©quivalence les diplÃ®mes Ã©trangers (europÃ©ens ou non) de mÃªme niveau. Â Â Â Â Â Peuvent faire acte de candidature, toutes personnes qui justifient de 3 annÃ©es d'emploi postulÃ© (2ans pour les titulaires d'un diplÃ®me immÃ©diatement infÃ©rieur Ã celui requis).

Â Â Â Â Â Nota : les mÃ©res et pÃ©res d'au moins trois enfants qui ont Ã©levÃ©s effectivement ainsi que les sportifs de haut niveau peuvent faire acte de candidature sans condition de diplÃ®me.

Â Â Â *

Â Â Â Â Â remplissant les conditions d'aptitude physique requises ;

Â Â Â *

Â Â Â Â Â en rÃ©gle avec la legislation sur le service national ;

Â Â Â * agrÃ©Ã©s par le prÃ©fet territorialement compÃ©tent.

CONCOURS INTERNE

Il est ouvert aux agents titulaires et non titulaires de l'Etat, des collectivitÃ©s territoriales ou de la fonction publique hospitaliÃ¨re et de leurs Ã©tablissements publics justifiant d'une annÃ©e de services publics au 1er janvier de l'annÃ©e du concours.

Â

Â

LES EPREUVES DES CONCOURS

Â EPREUVE DE PREADMISSIBILITÉ (CONCOURS EXTERNE UNIQUEMENT)

Â

Â Elle se compose de tests psychotechniques (durÃ©e : 2 heures - note Ã©liminatoire : infÃ©rieure Ã 7 sur 20).

Â

Â Seuls les candidats ayant rÃ©ussi Ã ces tests ont accÃ©s aux Ã©preuves d'admissibilitÃ©.

Â

Â La note attribuÃ©e Ã cette Ã©preuve n'est pas prise en compte dans le calcul des points obtenus par les candidats, tant qu'admissibilitÃ© qu'admission.

Â

Â

Â EPREUVES D'ADMISSIBILITÉ (toute note infÃ©rieure Ã 5 sur 20 Ã©tant Ã©liminatoire)

Â

Â Â Â * Questionnaire Ã choix multiples et/ou problÃ©mes permettant d'apprÃ©cier les connaissances du candidat en mathÃ©matiques, sciences de la vie et de la terre, biologie, chimie et physique (durÃ©e : deux heures - coefficient : 2).

Â Â Â * Composition franÃ§aise sur un sujet actualitÃ© permettant d'apprÃ©cier les connaissances gÃ©nÃ©rales du candidat (durÃ©e : deux heures - coefficient : 1).

Â Â Â Â Â

EPREUVE D'ADMISSION

Â

Â Â Â * Entretien du candidat avec les membres du jury permettant d'apprécier ses connaissances générales, ses qualités de réflexion et ses motivations à exercer les fonctions postulées (préparation : quinze minutes - durée : quinze minutes - coefficient : 3 - note éliminatoire : inférieure à 5 sur 20).

Â Â Â Â Â

EPREUVE FACULTATIVE

Â

Â Les candidats peuvent passer au moment des épreuves d'admission et sur demande formulée lors de leur inscription au concours, une épreuve facultative consistant en une traduction d'un texte écrit et/ou une discussion avec le jury dans la langue choisie (préparation : quinze minutes - durée : quinze minutes - coefficient : 1).

Â Les langues admises sont : allemand, anglais, espagnol, italien et arabe. Le candidat indique son choix dans sa demande d'inscription au concours.

Â Seul est pris en compte au moment de l'admission le nombre de points supérieur à la moyenne de 10/20.

Â

Â

Â PROGRAMME DES EPREUVES

Â

Â MATHEMATIQUES

Â Calcul sur les nombres :

Â· Nombres (positifs, négatifs, nuls. Opérations sur ces nombres).

Â· Les quatre opérations : addition, soustraction, multiplication, division, règles de divisibilité, calculs décimaux approchés, nombres premiers, fractions, valeur décimale d'une fraction, opérations sur les fractions ;

Â· Moyenne arithmétique simple ;

Â· Règle de trois, rapports et proportions, pourcentages ;

Â· Identités remarquables.

Â Mathématiques appliquées :

Â· Principales unités de mesures, température, longueur, poids, capacité, surface, volume, mesures agraires, mesure de temps, mesure des valeurs (la monnaie) ;

Â· Calculs statistiques à une variable : moyenne arithmétique simple, moyenne arithmétique pondérée, médiane d'une série statistique, signification et détermination ;

Â· Représentation graphique d'une série statistique : graphique par points, histogramme, diagramme circulaire ou semi-circulaire, diagramme en bâtons.

Â Algèbre :

Â· Équation du premier degré ;

Â· Équation du premier degré à une inconnue ;

Â· Équation du premier degré à deux inconnues, représentation géométrique des solutions ;

Â· Système de deux équations du premier degré à deux inconnues et coefficients numériques.

SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE, BIOLOGIE, CHIMIE ET PHYSIQUE

Les programmes correspondent à ceux des programmes d'enseignement du niveau de la classe de troisième, en vigueur dans l'année du concours. À **La carrière et le traitement**

LA CARRIERE

Â Les candidats reÃ§us aux concours sont nommÃ©s en qualitÃ© de stagiaire. Ils accomplissent un stage probatoire d'un an (pouvant Ãªtre prolongÃ© dans la limite d'un an), permettant d'apprÃ©cier leur aptitude Ã exercer leurs fonctions. A l'issue de ce stage, ils sont soit titularisÃ©s, soit rÃ©intÃ©grÃ©s dans leur corps, cadres d'emplois ou emplois d'origine, soit licenciÃ©s sans indemnitÃ© ou prÃ©avis.

Â

Â Par ailleurs, en fonction de leur anciennetÃ©, ils peuvent prÃ©senter, Ã titre interne, les concours de technicien des laboratoires et d'ingÃ©nieur de police technique et scientifique, de secrÃ©taire administratif et d'attachÃ© de police, de lieutenant et de commissaire de police.

Â

Â LE TRAITEMENT NET

Â (au 01/07/2007) : 1Â 491 â,-.Â Â